

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / BAUDRAND M. / STOFFT N./ BARDINE L. / VINCENT J. / ROBERT G. / ROUSSON L. / CHEVAT L./ PELLEGRIN R. / HAOND B. / GRANJEAN L. / RIOU J.

Excusée : TEILHAS-BALME V.

Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de mai. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ✓ **DIA**

Bâtiment quartier de Brune, ZB 302, superficie 701 m<sup>2</sup>

Chemin quartier Rouvèze, ZE 247, superficie 70 m<sup>2</sup>

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

### ✓ **Piscine**

Compte rendu de P. LEOUZON : Quelques problèmes de livraison de fournitures au départ, de nouveaux supports de parasols ont été achetés. La piscine est en service depuis mi-juin. Fonctionnement en semaine pour les scolaires qui représentent environ 500 entrées à ce jour. L'école a pu bénéficier comme chaque année de plages horaires privilégiées, les enseignantes sont très satisfaites. P. LEOUZON explique que M. RAVEL, enseignant du RPI et directeur de St Bauzile, aimerait effectuer les séances piscine obligatoires en cycle primaire sur notre piscine. Auparavant, celles-ci étaient effectuées sur Cruas, suite à la fermeture, les séances ont été faites sur Privas. Actuellement la piscine de Privas rencontre des soucis, M. RAVEL sollicite le Conseil Municipal pour éventuellement effectuer ces séances l'an prochain. Du matériel sera à prévoir en investissement pour réaliser celles-ci. Cette sollicitation engage une réflexion autour des écoles voisines pour élargir ce service public et leur proposer.

Grâce aux employés municipaux, la piscine a pu être remise en route selon les délais souhaités. G. ROBERT explique qu'un système de sangles peut s'adapter à notre bêche d'hivernage pour bâcher les bassins cet hiver. Ce système sera étudié en fin de saison par la commission.

### ✓ **Ecole**

Compte rendu de S. ASCARI : suite au conseil d'école, pour la rentrée prochaine, les effectifs sont à 182 inscrits. La rentrée prochaine est plus sereine, car le risque de fermeture de classe l'an passé était lié à un effectif de 175 enfants. Les classes seront réparties par niveau. Une question parents a été remontée sur le problème récurrent des enseignants non remplacés en cas de maladie. Cela s'est produit pour des absences relativement courtes, avec des remplaçants présents en pointillés et obligés de prendre les classes au pied levé au détriment de la progression pédagogique. Durant cette courte période, il n'est pas impossible que les remplaçants changent d'un jour à l'autre ont expliqué les enseignants, car le vivier est limité et essentiellement utilisé pour les absences de longue durée.

G.FOUREL, enseignante, fait une demande pour la rentrée prochaine, pour acheter un jeu de livres de français et de maths pour les CE2. Actuellement, les photocopies sont très utilisées et elle aimerait habituer les enfants à manipuler des manuels scolaires et ainsi limiter les photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuvent cette demande.

### ✓ **Personnel**

Compte rendu de J. VINCENT :

- CDD saisonniers pour aider les services techniques :

Benjamin REVOL du 13 au 24/06

Matthieu VIOUGEAS du 27/06 au 6/07

Ces 2 jeunes travailleront avec Yann ou Philippe en fonction des besoins.

- Contrat d'Annie PITTON : son contrat qui a débuté le 1er janvier va jusqu'au 31/7. Elle fait le ménage de l'école, de la salle d'animation et assure la surveillance à la pause méridienne. Elle apporte satisfaction et est

très volontaire, le point a été fait avec elle, un renouvellement lui est proposé de 1 an jusqu'à juillet l'an prochain.

-Surveillance cantine : en fonction des sorties scolaires, une ou plusieurs classes peuvent s'absenter, il y a donc un surplus de personnel ces jours-là. La commission se réunira pour étudier en fonction des heures effectuées et/ou restant à effectuer, si l'agent ou les agents pourront être redéployés sur d'autres tâches ou récupérer.

- Mise en place du CET : M. BAUDRAND qui a étudié le sujet en a fait une présentation. Un dossier est à présenter au comité technique du centre de gestion, des choix devront être faits. La commission du personnel fera le nécessaire afin de répondre à cette demande, sachant que cela pourra intéresser tous les agents. L'objectif étant d'être applicable en janvier 2023 en fonction du CDG.

Dès connaissance des congés de l'ensemble des agents, une information sera faite pour la fermeture du secrétariat.

### ✓ Voirie

Compte rendu de B. HAOND : Suite au futur appel d'offre pour la route et l'impasse de Chamonte, 3 types d'enrobés ( bi-couche, grave émulsion enrichi ou enrobé) ont été étudiés. M.LEVEQUE, conseiller technique, a expliqué que le grave émulsion enrichi est actuellement testé sur St Cierge la Serre et que celui-ci n'est pas concluant en période chaude. Il propose donc de lancer un appel d'offre avec seulement 2 types de revêtement. A. BERNARD précise que le conseil départemental subventionne à hauteur de 40% plafonné à 20 000€. Un appel d'offre sera lancé avec les 2 propositions.

-L'entreprise FAURE a réalisé les travaux concernant les fossés bétons et les tampons/regards.

-Pont du Fabricou : 2 devis reçus avec des caractéristiques techniques différentes. Une demande sera envoyée aux entreprises pour des précisions.

-Chemin de « la Charrière », l'emplacement réel de cette route ne correspond pas avec son positionnement cadastral. M.LAMOULERE, le propriétaire demande la régularisation avec un partage des frais. Il prendrait en charge le document d'arpentage (exerçant le métier de géomètre) et la mairie prendrait en charge l'acte notarié. Une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve cette demande.

### ✓ Cloches

Plusieurs intervenants ont été sollicités, mais seulement 2 entreprises ont répondu et une seule s'est déplacée. La société DESMARQUEST située à Lyon propose de remettre le système marteau du clocher en route pour un montant de 1063 €HT. Le devis propose les sonneries aux heures Angélus, c'est-à-dire 7h, 12h, 19h.

### ✓ Divers

-**MAM** : Suite à la sollicitation pour le choix des architectes, seulement 2 cabinets se sont manifestés, P. CARILLO et M. GAZUT. Les demandes d'honoraires sont de 10.5% pour le 1<sup>er</sup> et de 11% pour le 2<sup>nd</sup>. Le choix se porte sur l'architecte le moins disant mais les élus chargent M. le maire d'une négociation sur le pourcentage des honoraires. Une délibération doit être prise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve cette délibération.

- **Demande d'un apiculteur** : habitant St Priest, cet apiculteur demande une autorisation pour déposer ses ruches au sein de l'enceinte de la station d'épuration. Pour les abeilles, il s'agit d'un milieu favorable et sécurisé pour éviter le vol des ruches. L'apiculteur propose de débroussailler la moitié de la station en contrepartie. Il n'y aurait pas de risque de piqûres pour les employés communaux, les ruches seraient déposées au contre bas de la station. Le CM répond favorablement à cette demande.

- **Projet Rhune** : Un courtier a sollicité la mairie pour offrir ses services. Les documents lui ont été transmis. La mairie attend son retour. En attendant, la Poste et le Crédit Agricole ont été sollicités pour un prêt de 500 000€ sur 15 ou 20 ans.

- **Camping** : RDV avec M.COQUELLE jeudi 30/06 à 14h pour faire le tour des installations et définir l'organisation sur les 2 mois d'été. La gestion sera assurée par un couple durant cette période estivale avec le fonctionnement du bar.

- **Demande d'utilisation du stade** : les parents des CM2 demandent l'autorisation d'utiliser le stade de foot le jeudi 7/07 à partir de 18h pour fêter le passage au collège et marquer d'un verre de l'amitié et repas partagé ces 8 années au sein du RPI. Le CM répond favorablement à cette demande.

- **Sydéo** : Compte rendu d'A.BERNARD : une rencontre a eu lieu pour le nouveau fonctionnement du syndicat des eaux avec l'intégration des nouvelles communes, soit au total 34 communes réunies. Demande de la commune du Teil d'intégrer le syndicat qui a dénoncé son contrat avec Suez allant jusqu'au 31/08. Le taux d'entretien du réseau du Teil est actuellement 3 fois moins important que celui réalisé par le syndicat. La ressource en eau du Teil est en zone de pompage hors zone rouge avec une volumétrie importante. La commune du Teil bénéficie d'une autorisation préfectorale de pompage qu'elle n'utilise qu'à 30% inférieur des seuils de capacités. Leur intégration serait possible et positive pour apporter de l'eau sur le réseau. Le taux de rentabilité du réseau du Teil est de 65% car il y a beaucoup de fuites et donc de l'investissement à prévoir. Le réseau de connexion est à prévoir, car il s'arrête à Rochemaure. S. ASCARI demande si le réseau a été endommagé suite au séisme. Les experts sont passés et il n'y a pas eu de dégâts particuliers. Une mise en place analytique serait envisagée comme pour les dernières communes entrantes, le temps de mettre le réseau à niveau, avec un delta de prévu. Cette présentation d'intégration sera faite à la rentrée. Une délibération par commune sera demandée. Cette intégration se fera à la majorité des communes adhérentes.

Proposition d'une facture unique eau + assainissement. Actuellement, Sydéo facture l'eau consommée et la commune facture l'assainissement. Sur le secteur de Privas, il fonctionnait avec une seule facture et sur la partie historique du syndicat, 2 factures. Une communication sera nécessaire pour expliquer cette nouvelle facturation si elle est mise en place.

- **Cafés littéraires** : Réunion pour présenter ceux-ci à la médiathèque du Teil. Présentation des livres sélectionnés et activités proposées, lectures animées ou musique. La comcom a souhaité que chaque commune reçoive une intervention. SLB a été retenu pour une lecture. La salle du réfectoire serait utilisée. La date n'est pas encore connue.

- **Commission Ordures ménagères** : Réunion animée par P. SAVATIER, vice-président en charge. Il a présenté le bilan avec beaucoup de difficultés dans le ramassage des OM suite à de nombreux arrêts maladies, des difficultés dans le recrutement de chauffeurs avec le recours à de l'intérim. Ce qui explique en partie les cafouillages dans les ramassages. Il propose une réflexion auprès des communes sur le tri des déchets dans les salles des fêtes, ainsi qu'une réflexion autour des déchetteries avec la création de ressourceries comme sur d'autres communautés de communes. Il a informé qu'en 2024, les biodéchets ne seront plus autorisés. Dans le OM. La mise en place du paiement des traitements des déchets est reportée d'une année, car des propositions sont à l'étude, soit une taxe, soit un tarif incitatif ou une redevance. Un cabinet va faire cette étude pour définir le futur paiement.

- **Location salle d'animation** : La commission propose une révision de la grille tarifaire qui n'a pas été revue depuis 2017. (délibération du 28.04.2015). Ceci correspond à une participation aux frais de fonctionnement : électricité, chauffage, ménage),

La nouvelle tarification concerne les associations qui utilisent régulièrement la salle plusieurs fois par semaine et quelque fois pendant les vacances scolaires, mais hors we ; Le tarif annuel de 100,00€ passerait à 150,00 €

Pour une utilisation par des intervenants extérieurs, hors we et hors association du village, la participation serait 50,00 € annuel

Après en avoir débattu, 13 sont favorables, 1 opposition. Le Conseil Municipal charge le maire de notifier cette décision.

- **Salle de la Plaine** : Décalage de livraison des fenêtres.

- **Bois de la Plaine** : L'entreprise Coste a été contactée. Elle interviendra en juillet pour nettoyer et broyer le bois.

- **Commerçant ambulancier** : Une nouvelle arrivante sera présente au rond-point de la Neuve de 16h à 20h, pour la vente de photographies et cartes en juillet et en Août,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.